



*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

La ministre

Paris, le 11 JAN. 2016

Monsieur le Professeur,

L'enjeu de la démocratisation de l'enseignement supérieur est à l'ordre du jour dans notre pays depuis une quinzaine d'années. Initiés par quelques grandes écoles mais aussi par les universités qui sont le lieu naturel de cette démocratisation, des dispositifs "Égalité des chances" ont été promus, sous le label des « Cordées de la réussite », en 2008 avec l'appui de nombreux établissements de l'enseignement supérieur et ont été relayés sous d'autres formes dans les grandes écoles du service public, à l'initiative d'associations ou encore dans le cadre de dispositifs soutenus par les entreprises privées.

Ces dispositifs concernent aujourd'hui quelque 80.000 élèves, 1500 établissements bénéficiaires dont 52% de lycées et 48% de collèges en relation avec 358 établissements d'enseignement supérieur et se sont largement diversifiés. On constate pour autant qu'ils sont restés relativement en marge du système éducatif, avec un impact limité en nombre d'élèves et en réduction des inégalités sociales et territoriales. Parmi les collèges concernés 172 sont désormais en REP+, ce qui signifie que 180 collèges REP+ ne sont pas encore concernés. La poursuite d'études longues à l'université reste ainsi encore très marquée par les origines sociale, culturelle et géographique : ainsi les enfants d'ouvriers ne sont que 5 % en cursus de doctorat ; ils ne sont d'ailleurs guère plus nombreux en CPGE (6,7 %) et seulement 3% dans les Ecoles normales supérieures et autres grandes écoles.

Or, comme le souligne le rapport « *Pour une société apprenante* », établi par le Comité pour la stratégie nationale de l'enseignement supérieur, les enjeux de la mobilité sociale n'ont jamais été aussi forts : dans une société de la connaissance largement mondialisée, notre avenir collectif dépend directement de notre capacité à former le plus grand nombre. C'est une nécessité économique autant qu'un élément essentiel pour la cohésion de la société française.

.../...

Monsieur Pierre MATHIOT
Professeur des universités en Science politique
Sciences Po Lille
84 rue de Trévis
59000 Lille

Depuis le début du quinquennat, le gouvernement a mis en place une politique active pour lever les freins financiers d'accès à l'enseignement supérieur : la réforme des bourses sur critères sociaux a permis de soutenir les étudiants issus des familles aux revenus les plus faibles (1 étudiant sur 4 bénéficie d'une bourse sur critères sociaux) ; 42 500 places nouvelles de logement étudiant à caractère social seront livrées d'ici le 31 décembre 2017 et 10 000 étudiants auront à la fin de l'année 2015 bénéficié de la caution locative étudiante (CLÉ).

En complément, pour diversifier les voies d'accès à l'enseignement supérieur, la priorité a été donnée aux bacheliers professionnels en section de techniciens supérieurs et aux bacheliers technologiques en instituts universitaires de technologie, et le continuum de formation du bac-3 au bac+3 organise désormais les relations entre établissements scolaires et d'enseignements supérieurs. Pour valoriser le mérite et l'excellence, un droit est accordé aux 10 % de meilleurs bacheliers de chaque filière de chaque lycée pour accéder à une filière sélective. Près de 2 000 lycéens en ont bénéficié en 2015.

Par ailleurs, la politique conduite en matière d'information et d'orientation des jeunes ainsi que le développement, notamment dans l'éducation prioritaire, du travail collectif mettent particulièrement l'accent sur l'explicitation des objectifs des études, l'accès à des procédures efficaces pour apprendre et une politique d'orientation concrète qui doit donner de l'ambition aux élèves et les moyens de cette ambition.

Ces dispositifs structurants doivent ainsi aller de pair avec une remobilisation autour de l'approfondissement de la lutte contre l'autocensure de certains jeunes dans leur orientation, la valorisation du mérite et les mesures d'accompagnement pour préparer la poursuite d'études et l'insertion professionnelle en particulier pour les élèves des milieux modestes.

C'est le sens de l'initiative que vous avez initiée en 2007 à Sciences Po Lille et développée avec six autres Sciences Po de région (Aix, Lyon, Rennes, Strasbourg, Saint-Germain-en-Laye, Toulouse) sous la forme d'un Programme d'Etudes Intégrées. Ouvert aux lycées généraux, ce dispositif performant concerne désormais 300 établissements, dont quelques collèges et lycées professionnels, et 3 200 élèves. Il a bénéficié à 13 000 jeunes depuis sa création.

A l'occasion du Comité interministériel égalité et citoyenneté du 26 octobre dernier, et en retenant les principes qui ont fait le succès de votre expérience, j'ai proposé au Premier ministre de généraliser à partir de la rentrée 2016 pour tous les collèges REP + la création de parcours d'excellence permettant à des collégiens volontaires de préparer leur poursuite d'études et d'envisager avec ambition et sérénité leur accès à l'enseignement supérieur.

Pour opérer un tel changement d'échelle, je souhaite que vous puissiez, en qualité de délégué ministériel aux parcours d'excellence, créer les conditions pour que se mettent en place dans chacune des académies des partenariats associant des collèges REP+ et des établissements d'enseignement supérieur. Ce dispositif devra assurer une continuité du collège à l'obtention du baccalauréat. Il concernera donc aussi les lycées et en particulier les lycées professionnels pour lesquels des parcours spécifiques seront mis en place.

.../...

Vous définirez, après les consultations nécessaires auprès de l'ensemble des acteurs intéressés, notamment au niveau académique où vous aurez contact avec les autorités académiques, les correspondants pour l'éducation prioritaire et ceux en charge des cordées de la réussite, le cahier des charges national pour l'accompagnement des élèves en parcours d'excellence. Ce parcours, qui doit aussi être un levier pour l'innovation au niveau local, mettra en avant l'information sur les filières, les méthodes d'apprentissage, le développement des connaissances de manière à développer le goût de l'effort et de l'ambition pour les études chez les jeunes collégiens. Il s'inscrira dans le projet des réseaux d'éducation prioritaire, dans le projet d'établissement des collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur et devra reposer sur le volontariat des établissements et des enseignants.

Vous rechercherez le soutien à ce dispositif auprès des associations, des collectivités territoriales, des entreprises et des étudiants, notamment dans le cadre d'engagements en service civique ou de la césure. Avec les établissements, vous proposerez un dispositif permettant de valoriser cet engagement individuel et solidaire des étudiants dans leurs parcours d'études. Concernant l'accompagnement mis en place pour les élèves de lycées professionnels, le partenariat avec les branches professionnelles devra être recherché en priorité.

Une attention devra être portée aux conditions de montée en charge du dispositif et à son évaluation de manière à ce que nous puissions être en mesure de décider d'une extension à partir de la rentrée 2017 aux collèges REP.

Pour conduire à bien votre mission, un arrêté vous nommera comme délégué ministériel aux parcours d'excellence et assurera votre rattachement auprès de la directrice générale de l'enseignement scolaire. Vous pourrez bénéficier évidemment du soutien de mon cabinet comme de celui du secrétariat d'Etat chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que de l'appui des services du ministère et en particulier de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.

Je souhaite pouvoir disposer d'un premier point d'étape de vos travaux pour la fin du mois de mars 2016 et d'un premier bilan du déploiement à la fin de l'année 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Professeur, l'expression de mes respectueux hommages.

Bien à vous,
V. Vallaud

Najat VALLAUD-BELKACEM